



Valorisez vos biodéchets
en compost

Composteurs
électromécaniques





CompoSTation

Valorisez vos biodéchets en compost

Des solutions de compostage pour les gros producteurs de biodéchets

Hypermarchés, Supermarchés, Restaurants, Cuisines collectives, Industries Agro-Alimentaires, Marchés, Etablissements de Santé, Maisons de Retraite... **Optez pour notre CompoSTation : votre nouveau composteur autonome !**

POURQUOI COMPOSTER VOS BIODECHETS ?

C'est la nouvelle frontière de l'effort de recyclage et potentiellement le plus important pour notre chaîne alimentaire. La recherche d'une méthode de valorisation des biodéchets **automatisée, sans odeur, saine sur le plan sanitaire et vertueuse** pour notre planète est au centre de notre intérêt.

Il ne s'agit pas uniquement d'un problème financier mais aussi et surtout d'un enjeu de **développement durable**.

QUELQUES CHIFFRES EN FRANCE

Nous produisons en France plus de **9,2 millions de tonnes de biodéchets par an**, hors déchets verts, dont :

- Ménages : 5,6 Mt/an,
- **Gros Producteurs de biodéchets : 2,4 Mt/an** dont :
 - Restauration... : 1,1 Mt/an,
 - Commerces alimentaires, marchés... : 1,15 Mt/an,
 - Industries Agro-Alimentaires... : 0,15 Mt/an,
- Autres activités économiques : 1,2 Mt/an.

Les biodéchets peuvent représenter, selon les activités, **jusqu'à 5 à 50%** des quantités d'ordures ménagères collectées. Ils sont aujourd'hui transportés, dans leur grande majorité, en centre d'enfouissement ou à l'incinérateur sans être valorisés, avec de multiples conséquences néfastes sur l'environnement (pollutions, odeurs, saturation des sites...).

Vous pouvez contribuer à l'effort collectif pour une meilleure gestion des déchets en optant pour le compostage !

LES BENEFICES DU COMPOSTAGE POUR NOTRE PLANETE

- **Riche en matières nutritives,**
- **Fertilise les sols,**
- **Structure les sols,**
- **Améliore l'activité et la diversité biologique des sols,**
- **Favorise la rétention d'humidité,**
- **Lutte contre l'érosion des terres,**
- **Lutte contre l'appauvrissement des terres en matière organique,**
- **Limite l'apport d'engrais chimiques,**
- **Formidable réservoir de carbone,**
- **Limite les quantités de déchets transportés,**
- **Favorise les circuits courts et les emplois locaux...**

LA REGLEMENTATION SUR LES BIODECHETS

L'Article 1 de l'Arrêté du 12 juillet 2011 fixe les seuils réglementaires au-dessus desquels les producteurs et détenteurs de biodéchets sont soumis à l'obligation d'en assurer le tri à la source en vue de leur valorisation :

- Au 1^{er} janvier 2012 : 120 tonnes/an ;
- Au 1^{er} janvier 2013 : 80 tonnes/an ;
- Au 1^{er} janvier 2014 : 40 tonnes/an ;
- Au 1^{er} janvier 2015 : 20 tonnes/an ;
- Au 1^{er} janvier 2016 : **10 tonnes/an** ;
- Au 1^{er} janvier 2025 : **0 tonne/an**.

Si vous n'êtes pas concernés aujourd'hui, vous le serez en 2025 : n'attendez pas !

NOTRE SOLUTION : LA COMPOSTATION, un composteur autonome

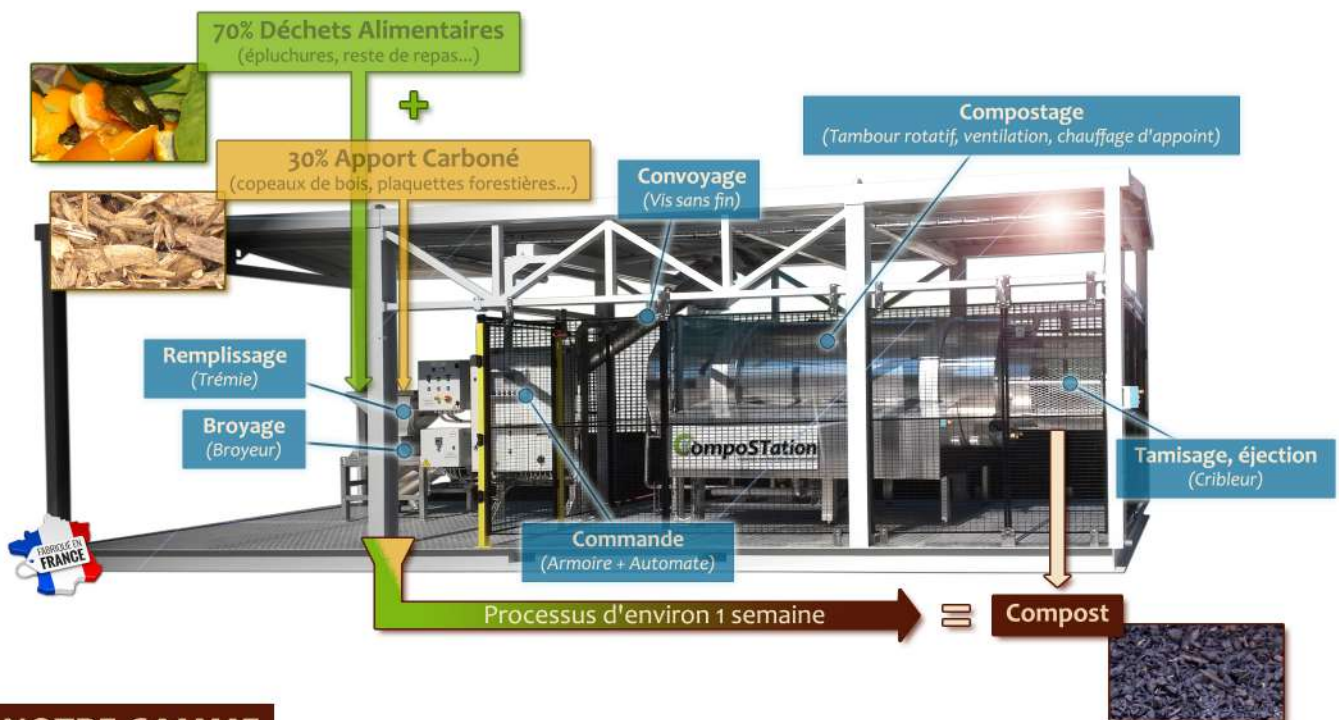
La CompoSTation permet le compostage électromécanique rapide de vos déchets alimentaires, in-situ, en grande quantité, sans odeur, de manière hygiénique et à basse consommation électrique.

Destinés aux gros producteurs de déchets alimentaires valorisables, nos composteurs électromécaniques permettent de composter **sous 7 jours** et **en grande quantité** vos biodéchets là où ils sont produits et les utiliser comme amendement fertilisant sur les espaces verts de proximité.

Nous utilisons pour cela une technologie de **compostage aérobie** (présence d'oxygène) **naturel** et **accélééré** dans un tambour rotatif ventilé.

Son fonctionnement est très **simple** ; il suffit d'introduire chaque jour dans la machine les déchets alimentaires produits avec des broyats de bois ou autre type d'apports carbonés, lancer le **cycle automatique** et récolter le **compost** de la semaine précédente !

Les différentes transformations sont le chargement des biodéchets et des apports carbonés, leur broyage, leur compostage, leur hygiénisation puis l'évacuation, le tamisage et la collecte du compost obtenu.



NOTRE GAMME

Nos composteurs permettent de traiter de 60 à 950 tonnes de biodéchets par an soit de 1 à 18 tonnes par semaine.



Pour composter sans plus attendre, contactez-nous

www.compostation.com

compostation@groupe-cahors.com
+33 (0)4 76 66 26 85

CompoSTation est une marque déposée par LACAZE ENERGIES
Z.I. - BP 2 - 46120 LEYME - FRANCE
Tél. +33 (0)5 65 40 39 39 - Fax. +33 (0)5 65 40 39 40

CompoSTation
Valorisez vos biodéchets en compost